



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 4 avril 2024

N° 13

**Saint-Maur ville durable : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Département du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif "50 000 arbres"**

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	40
Membres excusés et représentés .....	5
Membres absents non représentés .....	4
Pour .....	45
Contre .....	0
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

### *Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 7.5  
Numéro : 094-219400686-20240404-  
lmc11340-DE-1-1

Date réception : 9 avril 2024

Le 4 avril 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 40, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 29 mars 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Héléne LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint

M. Jean-Marc BRETON, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, Mme Héliène FEO, M. Alain MERIGOT, Conseillers Municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés:

Mme Pascale MOORTGAT qui a donné pouvoir à M. Cédric LAUNAY, M. Adrien CAILLEREZ qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, Mme Achraf ATALLAH qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, M. Henri PETTENI qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

### Étaient absents non représentés :

M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, M. Laurent DUBOIS.

**N° 13**

**OBJET : Saint-Maur ville durable : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Département du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif "50 000 arbres"**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code de l'environnement

**VU** le contrat « Trame Verte et Bleue » initié par la Région qui s'appuie sur les solutions fondées sur la nature, favorables à la préservation et au développement de la biodiversité en Île-de-France, pour préserver, restaurer et valoriser les milieux aquatiques et humides,

**VU** le plan « 50 000 arbres » adopté le 18 octobre 2021 par le Département du Val de Marne qui vise la plantation de 50 000 arbres supplémentaires sur le territoire d'ici à 2028,

**VU** que ce plan prévoit dans son axe 2 d'accompagner les initiatives territoriales et d'associer les acteurs locaux, afin de mener une action coordonnée et cohérente en termes de plantation et de protection de la couverture arborée du territoire,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé voté le 12 décembre 2023 lors du Conseil de territoire, visant à affirmer la responsabilité écologique du territoire, conserver et développer un environnement de qualité, poursuivre et intensifier la protection des espaces verts, des zones calmes et des îlots de fraîcheur,

**VU** la stratégie de développement durable « Saint-Maur ville durable 2018-2025 » voté le 24 mai 2018 lors du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Maur, visant plusieurs actions autour d'une trentaine de mesures sur la biodiversité, le cadre de vie, la préservation des ressources ou l'éducation à la nature,

**VU** le deuxième plan d'action « Saint-Maur Ville Durable » voté le 29 septembre 2022 lors du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Maur visant à préserver le cadre de vie en amplifiant la décarbonation et la désimperméabilisation de la Commune,

**VU** l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 27 mars 2024,

**CONSIDERANT**, que le Département a conçu le dispositif de subvention « 50 000 arbres » dédié aux 47 communes et aux 3 établissements publics territoriaux du Val-de-Marne. Ce dispositif est complémentaire aux dispositifs de subventionnement existants. Il vise à encourager la plantation d'arbres supplémentaires sur le foncier communal et intercommunal, en accord avec des objectifs structurants :

- Assurer des plantations durables et de qualité,
- Préserver et favoriser la biodiversité,
- Susciter des plantations sur l'ensemble du territoire,
- Encourager l'association du public,
- Sensibiliser aux enjeux climatiques et de biodiversité.

N° 13

**OBJET : Saint-Maur ville durable : autorisation donnée au Maire d'effectuer les démarches auprès du Département du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif "50 000 arbres"**

**CONSIDERANT**, que la part d'investissement des futurs travaux de renaturation et désimperméabilisation initiés par la Ville de Saint-Maur dans ses programmes 2024 entre dans le dispositif du Département, et notamment pour ses projets d'investissement :

- De renaturation de la place de Molènes
- De désimperméabilisation des trottoirs avec création ou renforcement de la trame arborée existante (avenue Gallieni entre Auguste Marin et Godefroy Cavaignac, rue du Dauphiné entre Savoie et Normandie, rue de Normandie et Maréchal Lyauthey)
- De désimperméabilisation de ses grands carrefours viaires (Condé/Gabriel Péri/Brossolette, Gabriel Péri/Delattre de Tassigny/Tourelle et André/Berthier)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**Après examen et délibéré :**

**Autorise** le Maire à effectuer les démarches auprès du Département du Val de Marne pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « 50 000 arbres ».

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 4 avril 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 9 avril 2024  
et de la publication électronique le  
Le Directeur Général des Services  
**11 AVR. 2024**

Frédéric ERJEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,

Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

